

REPUBLIQUE FRANCAISE Département l'Aveyron		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNE DE VERRIERES - 2025-03 Séance du 11 FEVRIER 2025
<i>Afférents</i>	08	<i>L'an deux mil vingt-cinq et le 11 février à 18 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MOURIES, Maire.</i>
<i>En exercice</i>	11	
<i>Votants</i>	08	

Présents : Mrs JEANJEAN-UNAL
Mmes BOYER-CALVI- DUCHESNE-PALUCH –THARREAU

Absents excusés : Mrs ARGUEL-CHAUCHARD- TOURIN

Secrétaire de séance: Mme PALUCH

OBJET : *Retrait de la Commune de VERRIERES du SIVOM Tarn et Lumensonesque au 01/01/2026 pour la partie assainissement.*

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 01/01/2026 la Communauté de Communes de la Muse et des Raspes du Tarn va créer un service assainissement collectif. Il convient donc que toutes les Communes de cette Communauté adhèrent à ce service.

A ce jour, le service assainissement collectif de la Commune de VERRIERES est géré par le SIVOM du Tarn et du Lumensonesque.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal son avis pour intégrer la Communauté de Communes de la Muse et du Tarn pour l'assainissement collectif au 01/01/2026 et de ce fait se retirer du SIVOM Tarn et Lumensonesque.

Après discussion et délibération l'ensemble du Conseil Municipal est favorable à l'intégration du service assainissement collectif de la Communauté de Communes de la Muse et des Raspes du Tarn au 01/01/2026 et du retrait du SIVOM Tarn et Lumensonesque à cette même date.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Accusé de réception en préfecture
012-211202916-20250211-20250211_03-DE
Reçu le 13/02/2025

